|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| *****Royaume du Maroc*****  *****Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération***** |  |  | |
| *****Direction des Affaires Africaines***** |  |  |  | |

**Rabat, le 6 juin 2013**

**Note**

**au sujet**

**du Plan d’action pour la mise en œuvre**

**de la stratégie du Maroc pour contrer l’offensive menée,**

**en Afrique, par les adversaires de son intégrité territoriale**

Sur la base de la stratégie du Maroc visant à contrer les manœuvres que mènent les adversaires de son intégrité territoriale, notamment en Afrique, le plan d’action suivant devra être mis en place.

Tout en s’appuyant sur les atouts du Maroc et ses multiples acquis, ce plan d’action devra viser le dépassement, ou du moins le contournement, des différents obstacles qui risquent d’affaiblir la position du Maroc et la consolidation de l’ensemble des acquis réalisées par le Maroc et ce en vue de conforter la position du Maroc.

Parallèlement, un troisième axe plus global s’impose par ailleurs et porte sur la nécessité pour le Maroc de définir une stratégie pour un repositionnement en Afrique, eu égard au choix de l’Afrique comme priorité stratégique de la politique extérieure du Maroc et aussi à la position de l’Afrique comme nouvelle frontière de l’économie mondiale et de croissance.

La contre-offensive du Maroc devra viser fondamentalement la mise en échec de toute tentative d’implication de l’Union Africaine dans la question du sahara et faire admettre par l’UA la centralité du processus onusien pour la recherche d’une solution politique à ce différend.

L’objectif principal consiste à empêcher l’adoption par le Conseil Exécutif de l’UA, lors de sa prochaine session prévue en janvier 2014, de toute décision qui réintroduit dans le débat le plan de règlement de l’OUA devenu caduc ainsi que les résolution de l’UA de 2009 appelant à l’organisation d’un referendum d’autodétermination dans le territoire du sahara.

Cette occasion devra être utilisée par contre pour soutenir les Nations Unies dans leurs efforts de recherche d’une solution politique à cette question et faire éviter à l’UA de saboter le processus de négociation en cours.

Sur le plan opérationnel, les mesures à engager par le Maroc dans ce cadre sont de deux natures, celles devant être arrêtées et engagées d’un commun accord avec les pays amis et celles unilatérales visant à renforcer les capacités d’action du Maroc.

**1 - Les mesures à prendre en coordination avec les pays amis :**

* Il devra être procédé à la définition **d’un noyau dur** ou premier cercle de pays amis avec lesquels il faudra partager les éléments de la stratégie marocaine et se concerter sur le plan d’action à mettre en œuvre dans ce cadre. Ce noyau de pays servira d’entremise pour toute action concertée que le Maroc souhaiterait mener au sein de l’UA.

Ce groupe pourra comprendre notamment le Sénégal, la Cote d’Ivoire, le Gabon et le Burkina-Faso.

A cet effet, une première réunion devra être organisée, dans les meilleurs délais, avec les Ministres des affaires Etrangères de ces pays.

* Un **deuxième groupe de pays** devra être constitué et comprendre les pays qui soutiennent l’intégrité territoriale du Maroc, en l’occurrence, la Guinée, la Guinée Equatoriale, la Gambie, le Congo, la RDC, le Benin, du Cap Vert, le Togo, le Niger, le Tchad, Les Comores, Djibouti, l’Erythrée, le Cameroun, les Seychelles, la Lybie, la Tunisie, l’Egypte, le Sierra Léone, le Liberia, le Soudan, le Kenya et le Rwanda.

Ce deuxième groupe devra servir de relais et de support pour appuyer toutes les actions que les pays du premier cercle engageront à cet effet au sein de l’UA.

* Cette démarche devrait être relayée, selon la même configuration, au niveau **des Ambassadeurs** de ces pays à Rabat, qui devront être impliqués au maximum.

Une approche devra être arrêtée d’un commun accord avec les Ministres des Affaires Etrangères de l’ensemble de ces pays amis, pour associer directement les **Représentants permanents de leurs pays à Addis-Abeba.**

* Un **mémorandum complet sur la question du Sahara** devra être préparé et remis à tous les interlocuteurs comme support à ces démarches.

Un **rapport exhaustif** sur la question du sahara devra être adressé à la Présidence de l’UA et à la Présidente de la Commission de l’UA, pour qu’il soit pris en compte dans le rapport complet que cette dernière devra présenter devant le Conseil Exécutif en janvier 2014. Ce rapport devra également être remis aux représentants de tous les Etats membres, à l’exception de l’Algérie.

**2 / Les mesures à engager pour renforcer la capacité d’action du Maroc**

* Une task force devra être instituée pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l’ensemble des actions définies dans le cadre de cette stratégie. Cette task force qui pourra être **présidée par le Secrétaire Général**, devra comprendre **des représentants du Ministère** (les Directeurs concernés des Affaires Africaines, des Nations Unies, de la Diplomatie Publique diplomates et un membre du Cabinet de Monsieur le Ministre) et des **personnalités indépendantes**.
* Cette task force aura la charge de veiller à la **préparation de tous les mémorandums et rapports** que le Maroc sera amené à produire.
* Cette task force devra disposer de ressources et moyens conséquents à la hauteur des enjeux. Un **budget de 1 million de dollars** devra lui être alloué.
* **L’Ambassade du Royaume du Maroc à Addis-Abeba** doit constituer un élément central de la mise en œuvre de cette stratégie et devra être dotée de ressources et de moyens lui permettant de jouer pleinement cette nouvelle mission. A cet égard, il y a lieu de procéder dans un premier temps à la nomination de quatre diplomates auprès de ce poste qui seront munis d’une lettre de cadrage de leur mission. Une demande pourra être adressée à la DGED pour le renforcement de son antenne à Addis-Abeba.
* **Les Ambassadeurs de Sa Majesté le Roi en Afrique** devront être impliqués au maximum dans ce cadre. Ils pourront être instruits pour sensibiliser leurs pays d’accréditation sur les tenants et les aboutissants de la stratégie marocaine en perspective de la prochaine réunion du Conseil Exécutif de l’UA. Les résultats de ces démarches pourront servir de base pour la réunion des Ambassadeurs en Afrique qu’il serait fort indiqué de maintenir cet été.

**3 / Les actions à engager au niveau international**

Pour conforter sa position, le Maroc sera amené à engager d’autres actions.

* Au niveau de l’ONU : Des démarches doivent être entreprises auprès **du Secrétaire Général des Nations Unies** pour l’informer des manœuvres visant à saboter le processus de négociation et justifier ainsi la réappropriation par l’UA du dossier du sahara. Il faudra également faire part au Secrétaire Général des Nations Unies du refus du Maroc de voir **son Envoyé Personnel** rendre compte à l’UA de son mandat.
* Dénoncer la situation des **populations séquestrées à Tindouf**. A cet égard, il faudrait entreprendre des démarches auprès du HCR et du CDH pour les contraindre à se saisir sérieusement de la question de la violation des droits des populations séquestrées dans les camps de Tindouf. Cette démarche **renforcée par les résolutions du Conseil de Sécurité**, vise à acculer l’Algérie sur une question où elle est la plus inconfortable et la plus vulnérable.
* La mobilisation **des médias nationaux et internationaux** ainsi que **les ONG marocaines et internationales de défense des droits de l’homme**, est à cet égard indispensable.